

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, tenue à huis clos, par visioconférence, le 10 mai 2021 à 18h.

SONT PRÉSENTS : Céline Beaugard, mairesse, Christian Bélisle, conseiller, Brigitte Chagnon, conseillère et mairesse suppléante, Pierrette Charette, conseillère, Raphaël Ciccariello, conseiller, Benoit Thibeault, conseiller et Pierre Rubaschkin, conseiller
EST AUSSI PRÉSENTE : Caroline Dupuis, directrice générale par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de madame la mairesse Céline Beaugard, la séance ordinaire est ouverte à 18h09

2021.05.85

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE
3. CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2021
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Résolution – Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat
 - 6.2. Résolution – Prolongation de madame Brigitte Chagnon comme mairesse suppléante
 - 6.3. Résolution – Embauche de six étudiants pour la saison estivale 2021
 - 6.4. Résolution – Approbation du statut d'employée permanente pour madame Isabelle Robert
 - 6.5. Résolution – Fixation du prix des vignettes pour les embarcations nautiques
 - 6.6. Avis de motion – Modifications au Règlement 2019-146 Relatif au lavage des embarcations et de leurs accessoires afin d'assurer la protection et la conservation des lacs et des cours d'eau de La Macaza
 - 6.7. Avis de motion –Projet de règlement numéro 2021-160 sur l'occupation du domaine public
 - 6.8. Résolution – Nommer un chemin privé *chemin de la Nature* et demander à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser ce nom
 - 6.9. Résolution – Approbation des dépenses en lien avec le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien du réseau local (ERL)
 - 6.10. Résolution – Approbation du statut d'employé permanent pour monsieur Normand Brochu
 - 6.11. Résolution – Suspension sans solde de l'employé numéro 61-0014
7. TRÉSORERIE
 - 7.1. Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer
8. LOISIRS ET CULTURE
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 9.1. Résolution – Désignation du contremaître des travaux publics comme responsable de la mise en application du contenu de l'entente relative à la gestion des cours d'eau
10. TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)
11. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 11.1. Résolution – Octroi du contrat de trappage 2021 à monsieur Raymond Loyer
 - 11.2. Résolution – Adoption du principe de gratuité pour les résidents de La Macaza qui apportent des matériaux secs triés non recyclables à l'écocentre de la RIDR
12. URBANISME
13. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021

Il est proposé par la conseillère madame Pierrette Charette
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour avec l'ajout du point numéro 6.11 Résolution – Suspension sans solde de l'employé numéro 61-0014.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

2021.05.86

RÉSOLUTION - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2021

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 avril 2021 et de la séance extraordinaire du 22 avril 2021, la directrice générale par intérim est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoît Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 avril 2021 et de la séance extraordinaire du 22 avril 2021.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2021.05.87

ADMINISTRATION GÉNÉRALE **RÉSOLUTION – ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT : UNIS POUR LE CLIMAT**

CONSIDÉRANT QUE la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatique;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021

Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.

Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

Les changements climatiques exigent des réponses locales.

Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population

Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.

Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élu·es et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.

Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;

Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.

Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

En conséquence, nous, les élu·es et élus de la Municipalité La Macaza nous nous engageons à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyens et concitoyennes.

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de La Macaza adhère à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat ;

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021

2021.05.88

RÉSOLUTION – PROLONGATION DE MADAME BRIGITTE CHAGNON COMME MAIRESSE SUPPLÉANTE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 2020-11-200 nommant madame Brigitte Chagnon comme mairesse suppléante pour une période de six mois;

CONSIDÉRANT QUE la période de six mois est arrivé à échéance et que madame Chagnon a mentionné son intérêt de continuer son rôle de mairesse suppléante;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait également nommé madame Brigitte Chagnon comme représentante substitut à la mairesse auprès de Tricentris, de la RIDR, de la RCER et subséquemment, de la RSSIVR;

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoît Thibeault

Et résolu à l'unanimité

DE PROLONGER madame Brigitte Chagnon comme mairesse suppléante et représentante substitut de la Municipalité auprès de ces organisations pour une période de six mois.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2021.05.89

RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE SIX ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité opère une station de lavage d'embarcation;

CONSIDÉRANT les besoins habituels de la Municipalité à la voirie et à l'horticulture en saison estivale ;

CONSIDÉRANT les disponibilités variables des étudiants embauchés;

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER six étudiants et étudiantes pour la saison estivale 2021 au titre de « personnes salariées étudiantes » selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur :

Alexane Robitaille : horticulture

Arnaud Dugrosprez : voirie

Audrey Lebeau : voirie

Olivier Cyr : préposé à la station de lavage

Mahaille Caisse : préposée à la station de lavage

Elliott Deslauriers-Allain : préposé à la station de lavage

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021

2021.05.90

RÉSOLUTION – APPROBATION DU STATUT D'EMPLOYÉE PERMANENTE POUR MADAME ISABELLE ROBERT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'embauche de madame Isabelle Robert au poste de responsable de la bibliothèque lors de l'adoption de la résolution 2020.08.151;

CONSIDÉRANT QUE madame Robert a rencontré les exigences et les attentes avec satisfaction du poste soit d'assurer la planification du travail de la préposée aux prêts, le service aux usagers, les achats de livres et toutes les opérations relatives au bon fonctionnement de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE madame Robert a complété sa période de probation d'une durée de neuf cent dix (910) heures travaillées en conformité avec la convention collective en vigueur;

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le statut d'employée permanente pour madame Isabelle Robert, responsable de la bibliothèque.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2021.05.91

RÉSOLUTION – FIXATION DU PRIX DES VIGNETTES POUR LES EMBARCATIONS NAUTIQUES

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de protéger les lacs de son territoire des plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mis en place et opère une station de lavage d'embarcation sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2019-146 relatif à l'obligation de lavage des embarcations et de leurs accessoires afin d'assurer la protection et la conservation des lacs et cours d'eau de La Macaza prévoit l'application de vignettes pour toutes les embarcations utilisant les plans d'eau de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

DE FIXER le prix des vignettes à dix dollars (10\$) pour chaque embarcation nautique pour l'année 2021.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021

AVIS DE MOTION – MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT 2019-146 RELATIF AU LAVAGE DES EMBARCATIONS ET DE LEURS ACCESSOIRES AFIN D'ASSURER LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DES LACS ET DES COURS D'EAU DE LA MACAZA

Je, Brigitte Chagnon, donne avis de motion des modifications du règlement 2019.146 relatif au lavage des embarcations et de leurs accessoires afin d'assurer la protection et la conservation des lacs et des cours d'eau de La Macaza.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-160 SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Je, Brigitte Chagnon, donne avis de motion du projet de règlement 2021.160 sur l'occupation du domaine public.

2021.05.92

RÉSOLUTION – NOMMER UN CHEMIN PRIVÉ *CHEMIN DE LA NATURE* ET DEMANDER À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC D'OFFICIALISER CE NOM

CONSIDÉRANT QU'UN promoteur veut obtenir des numéros civiques à des terrains sur lesquels il bâtit des constructions neuves;

CONSIDÉRANT QUE selon la réglementation municipale, un chemin privé doit être nommé officiellement avant l'attribution de numéros civiques;

CONSIDÉRANT QUE le chemin privé est le lot cadastré 6 238 882;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a proposé au propriétaire de nommer le chemin privé « chemin de la Nature » et que celui-ci y est favorable;

Il est proposé par le conseiller monsieur Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

DE NOMMER le lot cadastré numéro 6 238 882 « chemin de la Nature »

ET

FAIRE UNE DEMANDE à la *Commission de toponymie du Québec* afin d'officialiser ce nom.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021

2021.05.93

RÉSOLUTION – APPROBATION DES DÉPENSES EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL).

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des modalités d'application du PAVL-ERL pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée, soit pour les routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts situés sur ces routes, est de compétence municipale et admissible au PAVL-ERL;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve les dépenses au montant de deux cent neuf mille quatre-vingts douze dollars et trois cents trente-huit dollars (292 338 \$) relatif à l'entretien courant et préventif du réseau local, notamment les routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et au volet entretien du réseau local (ERL) du ministère des Transports du Québec pour l'année 2020.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis

Directrice générale par intérim

2021.05.94

RÉSOLUTION – APPROBATION DU STATUT D'EMPLOYÉ PERMANENT POUR MONSIEUR NORMAND BROCHU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'embauche de monsieur Normand Brochu au poste de journalier-chauffeur-opérateur lors de l'adoption de la résolution 2020.06.126;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Brochu a rencontré les exigences et les attentes avec satisfaction du poste qu'il occupe soit de conduire et d'opérer des véhicules motorisés avec ou sans équipements, d'effectuer des travaux d'entretien, de réparation et de déneigement ainsi que l'entretien général des infrastructures municipales ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Brochu a complété sa période de probation d'une durée de mille quarante (1 040) heures travaillées en conformité avec la convention collective en vigueur;

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le statut d'employé permanent pour monsieur Normand Brochu, journalier-chauffeur-opérateur.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis

Directrice générale par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021

2021.05.95

RÉSOLUTION- SUSPENSION SANS SOLDE DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 61-0014

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 61-0014 a eu une attitude agressive envers des citoyens lors d'une intervention sur leur propriété;

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

DE SUSPENDRE sans solde pour deux jours l'employé numéro 61-0014 soit les mercredi 12 mai et jeudi 13 mai 2021 inclusivement et un retour au travail le vendredi 14 mai 2021.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2021.05.96

TRÉSORERIE

RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste officielle des comptes à payer au 5 mai 2021 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES: 39 520.53\$
REMISES D.A.S. : 23 833.54\$
COMPTES PAYÉS AU 5 MAI 2021 : 254 509.46\$
PAIEMENTS AUTOMATIQUES : 7 554.58\$
PRÉLÈVEMENTS ET TRANSFERTS AUTOMATISÉS : 19 187.86\$
COMPTES FOURNISSEURS : 54 042.44\$
TOTAL : 398 638.41\$

Il est proposé par le conseiller monsieur Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la liste des déboursés et des comptes à payer du mois d'avril 2021.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021

2021.05.97

LOISIRS ET CULTURE
SÉCURITÉ PUBLIQUE
RÉSOLUTION – DÉSIGNATION DU CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS COMME RESPONSABLE DE LA MISE EN APPLICATION DU CONTENU DE L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES COURS D'EAU ET LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE NETTOYAGE
CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle a la compétence des cours d'eau situés sur son territoire;
CONSIDÉRANT l'entente, intervenue entre la MRC d'Antoine-Labelle et la Municipalité, relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à désigner un employé responsable de l'application de l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

DE DÉSIGNER le contremaître des travaux publics, Rémy Fleurant Lepage, comme responsable de la mise en application du contenu de l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2021.05.98

TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)
HYGIÈNE DU MILIEU
RÉSOLUTION – OCTROI DU CONTRAT DE TRAPPAGE 2021 À MONSIEUR RAYMOND LOYER
CONSIDÉRANT la responsabilité de la Municipalité en lien avec les bris aux infrastructures que peuvent causer les castors;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a renouvelé son permis SEG, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs l'autorisant à capturer des animaux sauvages à des fins de gestion de la faune;
CONSIDÉRANT QUE monsieur Raymond Loyer offre ce service depuis de nombreuses années à des prix compétitifs;

Il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Rubaschkin
Et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le mandat de trappage pour la saison 2021 à monsieur Raymond Loyer.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021

2021.05.99

RÉSOLUTION – ADOPTION DU PRINCIPE DE GRATUITÉ POUR LES RÉSIDENTS DE LA MACAZA QUI APPORTENT DES MATÉRIAUX SECS TRIÉS NON RECYCLABLES À L'ÉCOCENTRE DE LA RIDR

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) offre des services à l'année aux citoyens de la Municipalité de La Macaza ;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier et les horaires d'ouverture des écocentres municipaux sont différents de celui de la RIDR et offrent moins de plages horaires ;

CONSIDÉRANT l'insatisfaction des citoyens lorsqu'ils découvrent que des frais s'appliquent à la RIDR ;

CONSIDÉRANT QUE la tarification des citoyens de la MRCAL est uniforme lorsqu'ils se présentent à la RIDR ;

CONSIDÉRANT QUE des tarifs non uniformes occasionnent un enjeu de traitement de l'information pour les employés de la RIDR ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite prendre en charge le tonnage des matériaux secs triés non recyclables (équivalent d'un maximum d'une remorque de 10' x 5' x 2') apportés par ses citoyens à l'écocentre de la RIDR et que cette mise en application soit effective à partir du 20 mai 2021 pour les citoyens seulement;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le principe de gratuité pour les résidents de La Macaza qui apportent des matériaux secs triés non recyclables à l'écocentre de la RIDR.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

**TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL
PÉRIODE DE QUESTIONS**

2021.05.100 **RÉSOLUTION – LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère madame Pierrette Charette
Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 18h47

ADOPTÉE

LA MAIRESSE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

Céline Beaugard

Caroline Dupuis